

SASU « A.I.M.A »
Au capital de 500 euros
Siège social : 36/38 rue du 5 Novembre
59145 Berlaimont
RCS VALENCIENNES en cours

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, Le 26 juillet, A 10 heures,

L'associé de A.I.M.A, société à action simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 euros, divisé en 100 parts de 5 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dont le siège est au 36/38 rue du 5 Novembre 59145 Berlaimont, RCS Valenciennes en cours, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur EZZAIDI Aimad, en qualité de Président.

Est présent :

- Monsieur EZZAIDI Aimad possédant 100 actions

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 100 actions sur les 100 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Nomination du Président de la SAS

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée indéterminée en qualité de Président, Monsieur EZZAIDI Aimad, Né le 11/12/1995 à Berkane (Maroc), Domiciliée 8 rue des Saules 59600 Maubeuge, De nationalité Marocaine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

